

LA *vox femina* SE FAIT ENTENDRE DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

LA LOI COPÉ-ZIMMERMANN VOTÉE EN JANVIER 2011 A FIXÉ UN SEUIL DE 20 % DE FEMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES EN 2014. LA PROCHAINE ÉTAPE EST POUR 2017 AVEC 40 % DE FEMMES MEMBRES NON EXÉCUTIFS DES CA.

Où en est-on de l'application de la loi ?

En 5 ans, la proportion de femmes dans les CA a doublé. Elles occupent 173 sièges des entreprises du CAC 40 sur 553 contre 94 en 2010 selon le France Board Index 2014 du cabinet Spencer Stuart. En revanche, la parité est quasi respectée concernant les nouveaux entrants : 18 femmes sur 40 nominations. Sur une moyenne de 14 membres, tous les CA des sociétés du CAC 40 comportent au moins une femme. 5 sociétés ont déjà atteint les 40 % (Kerings, Legrand, Publicis, Société Générale, Technip). Airbus, ArcelorMittal et Renault ont les CA les moins féminisés (- de 20 % de femmes).

Dès 2010, l'Association des Femmes Diplômées d'expertise comptable Administrateurs s'est organisée pour préparer et proposer des femmes qualifiées pour prendre des mandats. Aujourd'hui Agnès Bricard

qui en avait été à l'initiative, diversifie son action au travers de la Fédération des Femmes Administrateurs qu'elle préside.

La Fédération des Femmes Administrateurs monte en puissance

La Fédération a été créée en 2012 pour contrer un des arguments avancés lors de la parution de la loi Copé-Zimmermann : le vivier de femmes n'existe pas. La Fédération



Agnès Bricard,
présidente de la Fédération des Femmes Administrateurs, Présidente d'honneur du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (2011-2012)

réunit des associations de femmes exerçant des professions libérales et des femmes de l'univers public, des réseaux de femmes ingénieurs (IESF et Femmes ingénieurs), de femmes chefs d'entreprise (FCE) et de la distribution (CEFEC). « La Fédération est à l'initiative d'un large et varié vivier de femmes. Pour leur donner plus de visibilité, nous venons de monter, avec le ministère des Droits des femmes, le site <http://administratrices.femmes.gouv.fr>. Nous espérons recevoir 5 000 CV pouvant servir les 1 350 mandats nécessaires en 2017 dans la sphère privée. »

« L'objectif est de leur faire comprendre qu'il y a des compétences stratégiques et de gouvernance à développer pour exercer un mandat. Notre premier défi est la professionnalisation du statut d'administrateur par la formation, pour prendre le pas sur le processus de cooptation. » Les formations spécialisées se développent comme celles proposées par l'IFA/Sciences Po, l'ESSEC, ESCP Europe, l'INSEAD.

Ne plus parler de cooptation, mais de professionnalisation

La Fédération s'attache à identifier des talents et souligne la nécessité de se préparer à la responsabilité d'administrateur. Elle a ainsi organisé en mars 2014 un colloque sur le thème « Femmes administrateurs : mode d'emploi, se préparer, candidater ».

<http://www.agnes-bricard.com/blog>